



Liberté, Égalité, Fraternité

DECISION DU MAIRE

COMMUNE DE LE PALLET

OBJET : Réalisation d'un forage géothermique avec test de réponse thermique – Ecole Astrolabe

Le Maire de la commune du PALLET,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son art. L. 2122-22,

Vu la délibération en date du 27 mars 2021 par laquelle le conseil municipal a chargé, par délégation, le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 150 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la nécessité de confier à une entreprise spécialisée la réalisation d'un forage géothermique avec un test de réponse thermique afin de déterminer le dimensionnement pour la réalisation d'une installation de géothermie concernant le chauffage de l'école publique, l'accueil périscolaire et la mairie,

Vu le budget 2024,

Vu les devis reçus,

DECIDE

Article 1 - La signature d'un devis avec SARL TRAFORDYN sise 20, route de la ville Heulin à SAINT NAZAIRE (44600) concernant la réalisation d'un forage géothermique et le test de réponse thermique dans le cadre des travaux d'extension et de réhabilitation à l'accueil périscolaire et à l'école Astrolabe pour un montant HT de 14 757,04 €.

Article 2 – Monsieur le Trésorier Municipal et Madame la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 – La présente décision sera transmise à M. le Préfet au titre du contrôle de légalité.

Article 4 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le Pallet, le 20 décembre 2024

Le Maire,

Joël BARAUD.

Certifié exécutoire le 24.12 - 2024
Compte-tenu de sa transmission à la
Préfecture et de son affichage.



Accusé de réception en préfecture
044-214401176-20241220-DDM2024-21-AU
Date de télétransmission : 24/12/2024
Date de réception préfecture : 24/12/2024